

## **Appel à projets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes « Soutien aux coopérations universitaires et scientifiques internationales »**

La région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un appel à projets intitulé « Soutien aux coopérations universitaires et scientifiques internationales ». Cet appel remplace les dispositifs « COOPERA » et « CMIRA », qui existaient jusqu'à présent.

Cet appel (voir documents joints « Règlement Appel à projets Région volet international ESRI » et « Règlement SCUSI 2017 version anglaise »), qui s'inscrit dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, vise à « favoriser le rayonnement et la valorisation de notre enseignement supérieur et de notre recherche sur la scène européenne et internationale ».

Les projets soutenus devront s'inscrire dans le cadre des 8 grands domaines d'excellence de la région (voir document joint « DOMEX – descriptif ») et/ou s'inscrire dans un partenariat géographique privilégié par la Région.

Cet appel à projets est divisé en trois axes, mais les projets soumis pourront émerger sur un ou plusieurs de ces axes :

### *Axe 1 : Coopérations scientifiques »*

Cet axe est divisé en deux types d'action :

- Le soutien à des partenariats scientifiques intégrés : il vise à développer des collaborations d'excellence et faire émerger des pôles scientifiques de niveau international. Ces projets doivent intégrer les volets « formation », « recherche » et « développement économique ».  
Ils peuvent porter sur des partenariats de recherche collaborative et intégrer des mobilités.  
Le but est de structurer un environnement ouvert à l'accueil de chercheurs reconnus internationalement et de soutenir l'activité de chercheurs dans ces domaines.
- Le soutien à l'émergence de projets « Amorçage Europe » : il permet de soutenir les démarches et travaux menés en réponse à un appel à projets de la Commission Européenne (actions préparatoires au dépôt de candidatures ERC...). Le but est d'augmenter le taux de succès aux prochains appels ERC. Le projet peut être dans sa phase d'élaboration et d'étude de faisabilité ou pour le montage du dossier en réponse à un appel à projets.

Les principaux critères d'éligibilité sont la qualité générale et la pertinence du projet, l'intégration d'un ou plusieurs des 8 domaines d'excellence et/ou lien avec une zone partenaire de la Région à l'international, la contribution à l'avancement des questions scientifiques et technologiques essentielles dans le domaine concerné, l'originalité et le degré d'innovation, les caractères pluridisciplinaire et transversal du projet, la dimension régionale du projet et/ou son intégration dans les enjeux sociétaux spécifiques au territoire, l'impact économique du projet et sa contribution au développement potentiel de marchés pour les partenaires économiques, la qualité de gestion du projet, la qualité et la diversité du partenariat, la diversité des sources de financement, la qualité et pertinence des outils utilisés pour assurer le suivi du projet, son impact et sa diffusion.

Une synthèse en anglais du projet devra être fournie.

*Pour tout aide dans le montage du projet, veuillez contacter le pôle projets de la DRED, qui est coordinateur de cet axe pour l'établissement :*

**[m.berthet@univ-lyon2.fr](mailto:m.berthet@univ-lyon2.fr)**

*Axe 2 : « Coopérations académiques »*

L'objectif de cet axe est de favoriser la mise en place de doubles diplômes, de diplômes conjoints et la construction de master en langue anglaise

Les principaux critères d'éligibilité sont la qualité générale et la pertinence du projet, son originalité et son degré d'innovation, l'intégration d'un ou plusieurs des 8 domaines d'excellence et/ou lien avec une zone partenaire de la Région à l'international, la contribution à l'avancement des questions scientifiques et technologiques essentielles dans le domaine concerné, les caractères pluridisciplinaire et transversal du projet, la dimension régionale du projet et/ou son intégration dans les enjeux sociétaux spécifiques au territoire, la qualité et la diversité du partenariat : implication des partenaires universitaires étrangers, intégration de partenaires, la diversité des sources de financement (cofinancement des établissements universitaires étrangers ou régionaux, aides nationales, communautaires, autres, ...).

*Pour tout aide dans le montage du projet, veuillez contacter le SRI, qui est coordinateur de cet axe pour l'établissement :*

**[marianne.perraud@univ-lyon2.fr](mailto:marianne.perraud@univ-lyon2.fr)**

*Axe 3 : « Rayonnement et attractivité des établissements universitaires et des organismes de recherche »*

L'objectif ce dernier axe est de renforcer la visibilité et le rayonnement à l'international de la recherche, favoriser l'insertion de ces activités dans les réseaux internationaux, fédérer les établissements et viser un meilleur ancrage à l'étranger et ainsi renforcer l'ingénierie administrative et pédagogique pour accompagner la structuration de la stratégie internationale des sites.

Les principaux critères d'éligibilité sont la qualité générale et pertinence du projet, son caractère mutualisé, l'apport du projet à l'attractivité et au rayonnement international de la région en matière d'ESRI, la qualité de gestion du projet, la qualité et la diversité du partenariat.

*Pour cet axe, merci de faire remonter vos projets et suggestions au SRI ou à la DRED, qui sont coordinateurs de cet axe pour l'établissement :*

**[m.berthet@univ-lyon2.fr](mailto:m.berthet@univ-lyon2.fr)** (projets à dominante recherche)

ou

**[marianne.perraud@univ-lyon2.fr](mailto:marianne.perraud@univ-lyon2.fr)** (projets à dominante formation)

Les projets peuvent être d'une durée de 1 à 3 années (à l'exception des projets « Amorçage Europe » qui ne seront financés que sur une année).

Dépenses éligibles (voir document joint « dépenses inéligibles – fiche mémo ») :

- Pour tous les projets (à l'exception d'« Amorçage Europe ») : dépenses de fonctionnement (consommables, missions, mobilités entrantes ou sortantes pour des chercheurs ou pour des étudiants), dépenses de personnel temporaires (vacations, CDD si elles sont clairement affectées au projet), dépenses d'investissement sauf matériel de bureau et informatique standard),
- Pour les projets « Amorçage Europe » : dépenses liées à la préparation du projet européen (frais liés à l'organisation de réunions préparatoires pour la construction du projet européen, les salaires et charges sociales des personnels non titulaires et les frais de déplacements).

Le financement moyen accordé par la Région pourrait se situer aux alentours de 20 000 € par an.

Sélection des projets :

- Sélection des dossiers déposés par une commission SRI/DRED  
Pour rappel : la validation du chef d'établissement porteur est obligatoire. Les projets ne doivent donc pas être transmis directement à la région. Pour les axes 1 et 2, l'établissement porteur doit vérifier que le projet s'inscrit dans la stratégie internationale de l'établissement et doit présenter un accord inter établissements en adéquation,
- La COMUE de Lyon émettra un avis sur les liens des dossiers présentés avec sa stratégie internationale,
- Les dossiers seront instruits par les services de la Région (avec recours éventuel à des expertises extérieures). Chaque dossier soumis est susceptible d'être subventionné puisque l'avis de l'établissement n'est qu'un indicateur sur les priorités de celui-ci.

Nous vous demandons donc de :

- Prendre l'attache de votre référent à la DRED ou au SRI pour obtenir votre identifiant d'accès au site de soumission de la région (voir document joint « Guide d'utilisation de l'extranet »),
- Respecter le calendrier interne de dépôt ci-dessous
  - o Date limite de dépôt des projets (voir document joint « Saisie dossier ») sur le site (<https://sicorra.rhonealpes.fr/SicorraNet/Accueil.aspx>) : **28/04/2017**
  - o Commission interne de sélection (SRI-DRED) : **3/05/2017**

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans le montage des projets.

Bien cordialement.

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN  
Vice-Présidente chargée de la recherche

Jim WALKER  
Vice-Président en charge des relations  
internationales